

Déclaration liminaire du comité technique ministériel des 5 et 6 avril 2022

Monsieur le Président,

Crises successives :

Alimentation, énergie, guerre..... En même temps que la crise de la COVID, nous entrons dans une crise sans précédent, un français sur deux affirme aujourd'hui être à 5 euros près. C'est grave ! Nos candidats à l'élection présidentielle sont en campagne, ils ont tous la solution "miracle" et nous promettent tous "monts et merveilles".

Force Ouvrière, confédération libre et indépendante, fidèle à ses principes fondateurs, et à la Charte d'Amiens, dans le respect des opinions politiques, philosophiques et religieuses de tous ses mandants, ne donnera aucune consigne de vote. **FO Agriculture** fidèle à ses convictions est et restera le seul syndicat libre et indépendant quelque soit le pouvoir en place, c'est notre FORCE, c'est le rôle du syndicalisme !

Dernière instance avant les élections présidentielles :

Nous voici réunis à l'ouverture de la dernière réunion de cette instance sous la mandature politique actuelle. Nous ne perdrons pas d'énergie à vous interpellier sur des sujets généraux auxquels vous répondriez que vous ne pouvez engager vos futurs donneurs d'ordre politique...même si certains considèrent d'ores et déjà qu'ils seront encore là à l'été.

Nous noterons notamment le bilan des gouvernements qui se sont succédés depuis 2017 : une dose d'anti-social avec les effets désormais tangibles de la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique ».

La santé mentale des agents :

Dans un tel contexte de perpétuelles réformes et restructurations, c'est dire si la circulaire Fonction Publique relative à la santé mentale des agents semble de mauvais goût. Voilà l'État employeur qui va bientôt laisser assumer aux agents la responsabilité de leur propre bien-être au travail, tout comme de leur mal-être, et vice-versa. Une véritable provocation «vu des agents du MAA» soumis aux effets des politiques gouvernementales. L'État employeur pyromane qui demande aux agents de jouer les pompiers !

Dégel du point d'indice :

Les annonces par voie de presse (forme de dialogue social du gouvernement actuel) de la ministre de la Fonction Publique sur un potentiel de dégel du point d'indice – on ne sait pas à quel niveau – conditionné au fait que les fonctionnaires «votent bien» lors des présidentielles et législatives ne font pas illusion sur le bilan de la politique salariale du quinquennat. Nous nous souvenons toujours des engagements PPCR non tenus de ce même gouvernement en début de mandature. **FO Agriculture** ne peut se satisfaire de cette méthode très particulière ! C'est maintenant que des mesures urgentes doivent être prises dans le cadre de réelles négociations. Les agents publics ont déjà subi des pertes de pouvoir d'achat énormes, attendre le résultat de scrutins électoraux pour prendre des décisions n'est pas acceptable ! **FO Agriculture** continuera de porter ses revendications avant, pendant et après les échéances politiques, en toute indépendance.

En complément des annonces de la ministre sur ce dossier, on voit venir la suppression de la grille indiciaire et la fin du caractère unique de la valeur du point pour tous les versants de la Fonction publique. Ce qui serait une attaque intolérable du statut des fonctionnaires.

Rémunération des contractuels :

Le recours aux agents contractuels s'intensifie dans toutes les structures, notamment avec le lancement de la gestion de la nouvelle PAC. L'augmentation du coût de la vie et particulièrement du carburant, met à mal leur budget.. Comme pour les titulaires, **FO Agriculture** demande pour ces contractuels une augmentation de leur rémunération afin de compenser la perte du pouvoir d'achat qu'ils subissent.

Retraite :

60 - 62 - 65 ans.... Aurons-nous une retraite dans l'avenir ? Concernant le report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. **FO Agriculture** considère que le report de l'âge légal à 65 ans est une mesure idéologique, injuste, inutile et même coûteuse pour les finances publiques.

Mesure injuste car elle frapperait encore une fois les salariés des métiers les plus pénibles dont l'espérance de vie est bien moins élevée et d'autre part elle augmenterait le chômage des seniors. De plus, il n'y a pas d'urgence financière à mettre en place une telle réforme. C'est ce qu'affirme le Conseil d'orientation des retraites (COR). **FO Agriculture** reste et restera opposée à toute réforme contribuant à la casse de notre système de retraite.

Enquête FO Agriculture sur le CIA (complément indemnitaire annuel) :

Cette enquête, en cours, révèle déjà bien des surprises, bien des méconnaissances, bien des dysfonctionnements. Nous touchons à la rémunération, au pouvoir d'achat des agents, Monsieur le Président. **FO Agriculture** vous fera le bilan de ce sondage et le publiera. Des réponses devront nous être apportées ainsi qu'aux agents.

Des enseignants et personnels de moins en moins reconnus dans leurs missions :

Le 29 mars, nous nous sommes mobilisés avec d'autres organisations syndicales et d'autres organisations pour la défense de l'enseignement agricole public, contre les modèles privés, voire néo-libéraux qui émergent. Nous dénonçons que notre ministre laisse se développer ou même soutient des initiatives privées comme la formation vétérinaire à UniLaSalle ou encore Hectar.

Nous défendons que l'enseignement agricole public, technique et supérieur, laïque et ouvert à tous, à toutes les ressources et les capacités à être créatif pour inventer l'agriculture de demain ; celle qui permettra d'assurer la sécurité alimentaire de notre pays ; celle qui permettra de faire face aux défis climatique et environnemental en développant l'agroécologie ou les outils numériques.

Nous défendons qu'avec nos continuums, de la 4e au doctorat, du laboratoire au terrain et du terrain au laboratoire, nous avons les capacités de former les agriculteurs de demain afin de contribuer au nécessaire remplacement des générations.

Mais après la suppression de plus de 200 postes pendant le quinquennat et 2 ans de pandémie, nos collègues sont épuisés.

Mobilisés par ces défis et ceux de former et éduquer des jeunes et des adultes, ils ne se sentent pas soutenus, ni reconnus dans leurs missions.

Alors que les enseignants comme tous les agents de la fonction publique ont participé au bon fonctionnement de nos institutions pendant les crises successives, ils sont désormais désabusés face au bilan des politiques qui les ont malmenées.

Dernièrement, pour cacher l'échec de la politique éducative de ce gouvernement, les médias se sont faits le relai d'un fonctionnaire « bashing » et "prof-bashing" sans limite : les enseignants devront travailler plus pour gagner plus, en sous entendant qu'ils travaillent peu ! Le Président sortant prétend que "Les enseignants Français ont une meilleure retraite que leurs homologues européens". Ces propos ne servent qu'à préparer l'opinion publique à une prochaine réforme...



« L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde » disait Nelson Mandela. Mais pour cela faut-il avoir la volonté de changer sans être sous les injonctions de tel ou tel Cabinet de Conseil. Ceux-ci ne visent qu'à servir leurs propres intérêts. On ne cesse de nous répéter que l'État n'a plus les moyens mais a priori ce n'est pas le cas pour tout le monde !

FO Agriculture n'est pas dupe de ces déclarations qui ne visent qu'à continuer à diviser pour moins payer.

Alors que l'inflation repart, que les prix des aliments, des carburants et des logements augmentent, **FO Agriculture** interpelle sur le pouvoir d'achat (perte de + de 20% depuis 2010) !

Et ce n'est pas la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs après le RIFSEEP pour les personnels administratifs et techniques qui va apporter une solution !

Pour **FO Agriculture**, c'est l'augmentation du point d'indice et la révision des grilles qui permettra de donner de la reconnaissance aux agents du service public. Sans service public, pas de République !

Un caillou dans la chaussure du gouvernement !

Pour conclure, Monsieur le Président, nous serons présents et au rendez-vous du prochain CTM, piloté par un "**nouveau**" gouvernement, un "**nouveau**" ministre, des "**nouveaux**" conseillers sans doute ! Nous essayerons de vous "coacher" vers les bonnes décisions, ce qui vous épargnera de faire appel à des intermédiaires extérieurs, inutiles à notre sens, consommateurs d'argent public, donc de notre argent.

Je vous remercie pour votre écoute.

Questions diverses de FO Agriculture

1 - Arrêté du 26 juillet 2021 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements

Quel est l'état d'avancement de la modification et des instructions d'application adressées aux organisations syndicales le 5 janvier 2022.

Quelle est la position du MAA quant aux modalités de remboursement des frais de nuitées (au réel, au forfait ?) qui doivent être appliqués dans les structures ?

- En DRAAF Auvergne Rhône-Alpes par exemple, les états de frais de déplacement signés par les agents sont ensuite modifiés par la structure en "déduction nuitées gratuites pour application décret" pour justifier le remboursement au réel et non au forfait. Rappelons que la base du décret de 2006 est le remboursement des nuitées au forfait.

FO Agriculture rappelle que cette situation est dénoncée depuis plus de 6 mois et demande confirmation formelle durant ce CT de la consigne d'un remboursement rétroactif sur la base du forfait dans les plus brefs délais pour les agents qui se sont vus rembourser leurs frais de nuitées au réel depuis le 18 août 2021.

- Concernant l'enseignant agricole, dans le cas où le texte prévoirait une indemnisation des frais de transport sur le tarif le moins onéreux, pour les déplacements occasionnés dans le cadre des examens et réalisés la plupart du temps entre des villes ou lieux dits où les transports en communs ne sont pas envisageables voire inexistantes, FO Agriculture incitera les agents à ne pas honorer ces convocations au motif d'une absence de moyens de transports adaptés. Si votre intention est de démobiliser les enseignants déjà éprouvés par la pandémie et par une baisse de plus de 20% de leur pouvoir d'achat à cause du gel du point d'indice, vous ne pouvez pas mieux vous y prendre. Avec l'explosion des frais de carburant, sachez qu'aucun enseignant n'acceptera de prendre son véhicule pour au final devoir financer le coût de son déplacement professionnel. (car n'ayant matériellement pas d'autres choix, la plupart des EPL interdisant l'utilisation des véhicules administratif pour les examens).

2 - Promotions au MAA

Conformément à la note de service SG/SRH/SDCAR/2020-350 du 11 Juin 2020, il est prévu qu'un bilan annuel de la mise en œuvre des LDG en matière d'avancement et de promotion soit présenté en CTM au cours du premier trimestre de l'année suivante. Qu'en est-il ?

Nous avons pu constater, par exemple pour les TSMA, que le MAA n'a pas respecté les promotions par structure. En effet certaines structures et EPA qui avaient un nombre potentiel de promotions se sont vus ne pas avoir d'agent promu.

Pouvez-vous nous apporter des explications dans le cadre de ce bilan ?

- La conférence salariale du 6 juillet 2021 a décidé de revaloriser les taux de promotion d'agents de catégories C et B (qui seront communiqués par écrit). Qu'en est-il de la stratégie du MAA pour appliquer cette décision ?

Qu'en est-il également des instructions de mise en œuvre ? Les ministères sociaux, par exemple, indiquent dans leur guide de mise en œuvre de la campagne de promotion 2022 : "Les listes fiabilisées, comportant les noms et les affectations des agents, sont transmises aux services afin qu'elles soient portées à la connaissance des agents par tout moyen, les agents devant être informés de leur inscription sur ces listes." Ces instructions s'appliquent également dans les DDI. Quelles sont les instructions du MAA à ce sujet ?

3 - Utilisation de Zoom

Zoom est inutilisable pour la plupart des sites du ministère (centraux et déconcentrés). Si cette application n'est pas considérée comme sécurisée en termes de confidentialité, elle ne constitue à notre connaissance pas un danger en termes de sécurité. Elle est même utilisable et utilisée sur le réseau Noémie, ainsi que par de nombreux partenaires et organismes professionnels.

Nous demandons donc, sauf restrictions officielles que nous ignorerions, le rétablissement de la possibilité d'utiliser zoom sur le réseau MAA.

4 - Elections professionnelles

Concernant les élections professionnelles, dans les DOM, les CSA vont réunir plusieurs départements (Mayotte/Réunion...), est-il prévu dans les listes une répartition par département ? Si oui selon quel pourcentage ou critère ?

5 - Revalorisation des primes

Nous n'avons toujours pas eu votre retour pour les agents décroisés. Le dossier a-t-il avancé ?

6 - Règlement intérieur en administration centrale

En administration centrale une revue du règlement intérieur est-elle possible et prévue pour que les agents bénéficient de la souplesse d'horaires qui leur étaient accordée pendant la "crise COVID". On sait très bien que la crise n'est pas totalement finie et cela permettrait aux agents d'échapper aux horaires surchargés dans les transports en commun. Comme nous avons pu le constater lors de la crise de la COVID cela n'a absolument pas eu d'effets négatifs sur leur efficacité et leur professionnalisme.

7 - Rémunération

Tous nous avons eu connaissance de l'annonce de la hausse du point d'indice pour les fonctionnaires, qu'en est-il des contractuels ? Ils sont eux aussi impactés de plein fouet par la hausse du coût de la vie. Un geste du ministère est-il prévu pour eux ?

8 - IFCE

Un préavis de grève a été déposé à l'IFCE (le 2ème en 15 jours). Vous n'êtes pas sans ignorer les problèmes dans cet établissement. Cependant bien des sujets restent encore à traiter.

Est-ce normal qu'on embauche des intérimaires (statut précaire s'il en est) sur des contrats d'un mois qu'on renouvelle tous les mois pour des missions qui sont de plus de 6 mois.

Est-ce normal que l'IFCE embauche des intérimaires sur des missions du COP en lieu et place de fonctionnaires ?

Le prochain départ de la cheffe de service prévention ne va pas aider à la mise en place d'un plan de prévention efficient (personne en CDD depuis 4 ans qui a trouvé un CDI hors IFCE...).

9 - Enseignement agricole

CAP des infirmier.es de l'enseignement agricole ?

Auprès de quelle autorité vont-elles être positionnées ? Ministère de la santé ? Ministère de l'agriculture ?

Nouvelle grille des infirmières de catégorie A

Y a-t-il un risque de baisse de l'IFSE pour ceux et celles qui vont passer de la classe supérieure à la classe normale ?

Crise sanitaire et date butoir des CCF :

On constate un rebond de l'épidémie, suite à un relâchement des gestes barrières, notamment à la décision de ne plus rendre le port le masque obligatoire. Dans les établissements scolaires, cela engendre la reprise de cas ou cas contacts et la contamination de nombreux collègues. Nous sommes inquiets pour les jeunes qui risquent de ne pas pouvoir passer leurs CCF avant la date butoir. Nous demandons à la DGER de proposer une alternative pour les jeunes qui n'auront pas pu passer leurs CCF.

10 - Office national des forêts (ONF)

Quelle est la position du gouvernement face au scandale SECAFI à l'ONF ? Si le conflit d'intérêt n'est pas avéré (encore), il serait moralement répréhensible.

Quelles mesures seront prises pour faire cesser le matraquage managérial nonobstant la fin des fonctions du DG Munch ?

Pourquoi la taxe carbone ne viendrait pas financer une véritable politique ambitieuse de protection de l'environnement et s'appuyer sur la forêt pour amorcer le déclin du réchauffement climatique ?

Le recrutement de salariés devait être rendu possible avec la loi ASAP. De nombreux recrutements sont illégaux.

Quand la situation sera-t-elle réglée ?

En conclusions, nous appelons de toutes nos forces le ministère afin qu'il nomme une directrice ou un directeur à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux de l'établissement. Une personnalité de concertation qui saura comprendre l'importance qu'à l'ONF, l'arbre et l'humain sont indissociables. Une personnalité qui redonnerait une vraie valeur et du sens au service public. La moralité de la direction doit être exemplaire !

11 – Dossiers ZUS

Règlement des dossiers ZUS (Réponse au courrier FO Agriculture de décembre, tout n'est pas réglé malgré les annonces faites en CTM).

Où en sommes-nous ?